
Sainte-Îrène, le 4 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 4^e jour du mois de novembre 2024 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Îrène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère;	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller ;	Siège # 6

Absents :

Mme Nathalie Daoust, conseillère;	Siège # 1
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h31 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

208-11-2024

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;**
4. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024;**
5. **Correspondance;**
6. **Rapport des comités;**
7. **Présentation des comptes;**
8. **Période de questions des citoyens;**
9. **Administration;**
 - 9.1 Adoption du règlement 350-2024 Concernant la constitution d'une réserve pour le remplacement du biofiltre des eaux usées de Val-d'Îrène – Biosor
 - 9.2 Règlement 351-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Îrène
Avis de motion;
Dépôt du règlement
 - 9.3 Règlement numéro 352-2024 modifiant le règlement numéro 328-2021 sur la gestion contractuelle
Avis de motion
Dépôt du règlement
 - 9.4 Décompte progressif #4 Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire
 - 9.5 Nouveau comité de développement
 - 9.6 Entériner la nomination d'un conseiller au comité de développement

- 10. **Voirie;**
 - 10.1 Soumission – Déneigement usine de chloration
 - 10.2 Achat d'une remorque
 - 10.3 Achat de pneu d'hiver – Chargeur
- 11. **Période de questions des citoyens;**
- 12. **Levée de l'assemblée;**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Nelson Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

209-11-2024

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Il est proposé par Nicholas Kaven Jean appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210-11-2024

4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance;

5.1 Dépôt d'une plainte :

La directrice générale fait part au Conseil Municipal de la réception d'une lettre de plainte citoyenne. Il est convenu que la plainte fera l'objet d'un suivi dans les meilleurs délais afin d'apporter une réponse appropriée à la situation soulevée.

211-11-2024

5.2 Demande d'appui financier – Les grands amis de la vallée

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier et résolu de faire un don de 75\$ à l'organisme Les grands amis de la vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapport des comités

Un rapport sommaire a été présenté concernant la constitution du nouveau comité de développement. Il a été précisé que sa composition des membres a été officialisée lors de l'Assemblée Générale de constitution.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des premières demandes formulées par le comité, notamment l'utilisation de la photocopieuse de la municipalité. Après discussion, il a été convenu que cette demande sera acceptée, sous réserve qu'une lettre de demande formelle soit envoyée au bureau municipal pour en assurer le suivi.

Ensuite, un rapport sommaire a été présenté concernant l'organisation de la fête de Noël, prévue pour le 8 décembre 2024 au Parc régional de Val-d'Irène.

212-11-2024

7. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault et résolu, d'approuver les comptes du mois d'octobre 2024 au montant de 64 737.23\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Période de questions des citoyens

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h49.

9. Administration

213-11-2024

9.1 Adoption du règlement 350-2024 Concernant la constitution d'une réserve pour le remplacement du biofiltre des eaux usées de Val-d'Irène – Biosor Avis de motion et dépôt du règlement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1094.1 du Code Municipal du Québec, toute municipalité locale peut par règlement, créer au profit d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses autres que des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU que le remplacement du biofiltre des eaux usées - Biosor nécessite des dépenses substantielles, lesquelles doivent être imputées aux immeubles desservis dans un secteur spécifique;

ATTENDU que la durée de vie du biofiltre est estimée à sept (7) ans;

ATTENDU que le montant prévu pour couvrir cette obligation s'élève à 85 000\$ en 2024, représentant 100% du coût initial estimé, avec prévision d'augmentation du coût de la vie et des réparations en 2031 portant la somme approximative à 100 000\$;

ATTENDU que la municipalité se doit de répartir ces dépenses aux utilisateurs/payeurs et ainsi éviter de hausser la taxe du service d'égout massivement l'année où d'autres travaux seront exécutés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Nicholas Kaven Jean , conseiller lors de la séance régulière du 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu unanimement que le règlement # 350-2025, concernant la constitution d'une réserve financière pour le remplacement et l'entretien du médium filtrant des eaux usées Biosor dans le secteur Val-d'Irène soit adopté, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 : RAISON DE LA CRÉATION DE LA RÉSERVE

La municipalité de Sainte-Irène crée une réserve financière pour couvrir les dépenses qui seront occasionnées lors du remplacement du biofiltre des eaux usées Biosor secteur Val-d'Irène.

ARTICLE 2 : MONTANT PROJETÉ

La municipalité de Sainte-Irène crée une réserve en capital d'un montant de 100 000\$ plus les intérêts qu'elle pourra accumuler.

ARTICLE 3 : SECTEUR DÉTERMINÉ

La réserve financière est créée au profit d'un secteur déterminé constitué, constitué de tous les immeubles utilisant le réseau d'égout de Val-d'Irène.

ARTICLE 4 : DURÉE

La réserve financière est constituée pour une période de 7 ans, débutant en 2025. La réserve cessera d'exister lorsqu'elle sera suffisante pour répondre à l'entretien du médium filtrant.

ARTICLE 5 : MODE DE FINANCEMENT

Aux fins de constitution de la réserve, une taxe spéciale sera prélevée à chaque année sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout. Ce montant s'élève à 14 285\$ et sera réparti entre tous les utilisateurs d'égout, en fonction du nombre d'unités de logements qu'ils soient habités ou non à l'année. La taxe spéciale s'appliquera également aux terrains vacants.

ARTICLE 6 : EXCÉDENT DE REVENUS SUR LES DÉPENSES

Après l'utilisation de la réserve ou à la fin de l'existence de celle-ci, l'excédent des revenus sur les dépenses sera transféré dans une autre réserve, approuvée conformément à l'article 1094.1, du code Municipal du Québec, pour les prochains travaux de remplacement d'équipements conformément aux lois en vigueur audit moment où il sera affecté en réduction de la tarification du secteur déterminé à l'article 3 et ce, au choix du conseil municipal.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE,
CE 4^{ième} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

Sébastien Lévesque,
Maire

Marie-France Lévesque,
Directrice-générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Règlement 351-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Irène

Avis de motion est donné par Nicholas Kaven Jean à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 351-2024 la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Irène sera déposé pour adoption à une séance ultérieur.

Dépôt de projet de règlement

Nicholas Kaven Jean, procède au dépôt du projet de règlement 351-2024 la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Irène sera déposé pour adoption.

9.3 Règlement numéro 352-2024 modifiant le règlement numéro 328-2021 sur la gestion contractuelle-Avis de motion-Dépôt du règlement

Point reporté

214-11-2024

9.4 Décompte progressif #4 réfections des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire;

Il est proposé par Nicholas Kaven Jean, appuyé par Alain Delisle et résolu de faire le paiement du décomptes progressif #4 incluant les taxes à Les entreprises d'Auteuil pour des travaux Réfection des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire réparti comme suit pour le décompte #4 :

Cumulés acceptés (avant taxes):	1 090 898.46\$
Cumulés précédents (avant taxes)	1 045 508.94\$
Acceptés pour la période (avant taxes)	45 389.52\$
Retenue de garantie (10%) :	4 538.95\$
Total (avant taxes)	40 850.57\$
TPS :	2 042.53\$
TVQ :	4 074.84\$
Total à payer	46 967.94\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Nouveau comité de développement

Le point à été discuté au point 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-11-2024

9.6 Entériner la nomination d'un conseiller au comité de développement

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'entériner la nomination de Nicholas Kaven Jean au comité de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-11-2024

10.Voirie

10.1 Soumission – Déneigement usine de chloration

Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène doit procéder au déneigement des bâtiments d'usine de chloration;

Considérant que la municipalité à demander des soumissions a deux entrepreneurs;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions :

- Entreprise D.Lebrun inc. 1 040.00\$
- Gestion Renversante 1 200,00\$

En conséquence il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit à l'entreprise D.Lebrun pour un montant de 1040.00\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Achat d'une remorque

Le conseil a discuté de la nécessité d'acquérir une remorque pour la municipalité. Après une analyse préliminaire des besoins, il a été convenu qu'une demande sera adressée à l'opérateur en chef afin d'obtenir son avis sur cette acquisition. Dossier à suivre

10.3 Achat de pneu d'hiver – Chargeur

Le conseil souhaite consulter la fiche technique des pneus avant d'octroyer le contrat.
Dossier à suivre.

12. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.


218-11-2024

15. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Nicholas Kaven Jean et résolue de lever la séance à 8h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 5^e JOUR DE NOVEMBRE 2024**


Sébastien Lévesque
maire


Marie-France Lévesque
directrice générale et greffière-trésorière